

# D.I.C.R.I.M - MARLY

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

*Les bons réflexes face aux risques...*



**Mairie de MARLY**

8 Rue des Ecoles - 57 155 MARLY

Téléchargeable sur le site internet : [http:// www.marly57.fr](http://www.marly57.fr)

Edition 2011





# Les risques majeurs



## *Ayons les bons réflexes*



**Thierry HORY**  
Maire de MARLY

Notre commune, comme bien d'autres, peut être confrontée à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en péril les personnes et les biens.

La sécurité civile est l'affaire de tous et l'information préventive est absolument essentielle pour acquérir, en situation d'urgence, les bons comportements face à un danger.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, est fait pour vous renseigner. Vous avez entre les mains un guide pratique des conduites à tenir, face aux principaux risques majeurs recensés par la préfecture pour notre commune.

**Conservez-le précieusement. Relisez-le de temps en temps. Apprenez les bons réflexes.**

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

*T.HORY*  
*Maire de MARLY.*

*Se protéger face aux risques majeurs...*

# SOMMAIRE



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

LA GESTION D'UN RISQUE MAJEUR

L'ALERTE

LIEU DE MISE A L'ABRI

## RISQUES A MARLY



INONDATION



RISQUES METEOROLOGIQUES

- ORAGE
- TEMPETE
- NEIGE/VERGLAS
- CANICULE



RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE



TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES PAR CANALISATIONS



NUMEROS UTILES

# Le risque majeur

Un **risque majeur** (principalement naturel ou technologique) est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Il est caractérisé par sa *faible fréquence* (si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue) et par sa *gravité* (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

## ↻ Le risque naturel

C'est une menace résultant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires.

Exemples : avalanche, crue torrentielle, inondation, mouvement de terrain, canicule, tempête.

## ↻ Le risque technologique

C'est la menace d'un événement indésirable lié à la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. Le risque technologique est engendré par l'activité humaine.

Exemples : risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

## GESTION D'UN RISQUE MAJEUR

La loi de modernisation de la sécurité civile distingue les missions à assurer en cas d'événement majeur :

- ◆ Le **secours** reste de la compétence des sapeurs pompiers qui proposent le Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.)
- ◆ La **sauvegarde** revient au Maire, Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.) qui devra entre autres :
  - **Alerter** la population concernée
  - Assurer le **transport / l'évacuation**
  - Organiser l'**hébergement / le ravitaillement** des sinistrés

### Au niveau communal

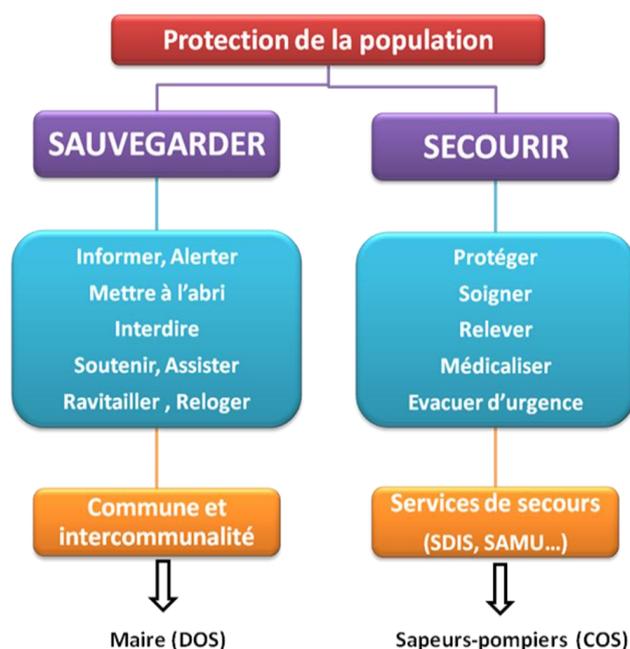
La **cellule de crise municipale** présidée par le Maire est constituée d'élus et de personnels municipaux. Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation sur le plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire, de coordonner les actions, d'informer la population et de gérer l'après crise.

Elle dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** opérationnel et fonctionnel pour faire face à un événement grave. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte, recense les moyens disponibles en matériel, définit la mise en œuvre d'accompagnement et de soutien à la population.

Les écoles s'appuient sur le **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.

### Au niveau départemental

Le **Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité civile)** est destiné à traiter les conséquences de tout type d'évènement nécessitant une réponse dans l'urgence pour la protection des populations (catastrophe naturelle, ou technologique, crise sanitaire, etc.) lorsque l'organisation des secours revêt une ampleur particulière. Il est activé par le Préfet.



# L'ALERTE

## MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

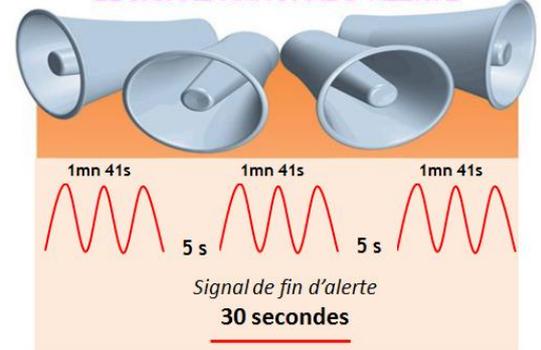
En cas d'événement grave, vous pourriez être alertés par :

- ◆ Police municipale
- ◆ Téléphone
- ◆ Porte à porte
- ◆ Sirène d'alerte
- ◆ Panneaux lumineux
- ◆ SMS et/ou Mails
- ◆ Site internet de la ville.

## LIEUX D'HEBERGEMENT

- ◆ Lieux de mise à l'abri des personnes exposées au risque.  
COSEC La Louvière  
Salle paroissiale
- ◆ Lieu d'hébergement provisoire pour les sinistrés.

## LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



*Attention : Ne pas confondre avec le signal d'essai du 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, à 12 h.*

DANS TOUS LES CAS,  
SUIVRE LES CONSIGNES  
DE SECURITE...

<b>DES QUE L'ALERTE EST LANCEE</b>		Mettez-vous à l'abri
		Tenez-vous informés > Par la radio > Par la télévision > Par téléphone! Météo France (0892.680.233) > Par internet
		Ne téléphonez pas (sauf urgence vitale)
<b>AYEZ LES BONS REFLEXES</b>		N'allez pas chercher les enfants à l'école
<b>Dans tous les cas suivre les consignes des autorités</b>		
<b>IMPORTANT</b> Avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte	Radio portable avec piles Lampe de poche avec piles, bougies Bouteilles d'eau potable Papiers personnels Médicaments, traitement médical en cours Couvertures	

# INONDATION

**Une inondation** est une submersion provoquée par des pluies importantes et durables.

A Marly, les inondations pluviales se produisent suite aux violents orages et les inondations fluviales résultent du débordement de la Seine.

## MEMOIRE DU RISQUE

Des arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris pour les événements d'inondation et de coulées de boue entre 1983 et 2003.

-  Pas de vigilance particulière requise.
-  Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées.
-  Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes.
-  Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens.

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES



### A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique et fermez le robinet d'arrêt du gaz

Amarrez les cuves



Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...



### Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes

> Par la radio

Ne vous engagez pas sur une route inondée

Quittez votre véhicule



### A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile

Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué

Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie

Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

### Après

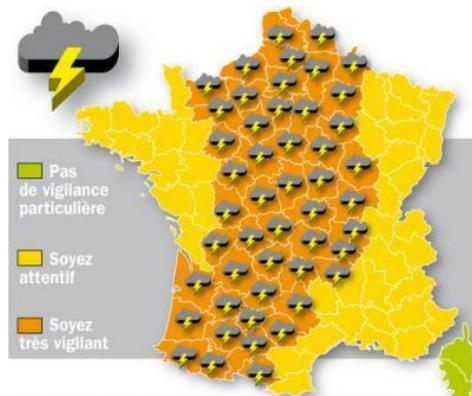
Aérez le local et désinfecter à l'eau de javel après la fin de l'alerte

# RISQUES METEOROLOGIQUES

Les risques météorologiques concernent les orages, les tempêtes, la canicule, les chutes de neige et le verglas. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

## MEMOIRE DU RISQUE

- Tempête du 27 Décembre 1999
- Canicule de 2003
- Tempête Xynthia de février 2010



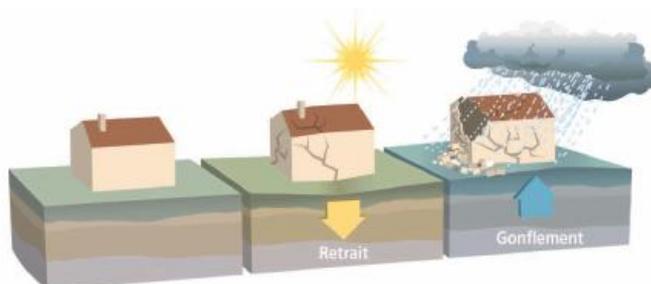
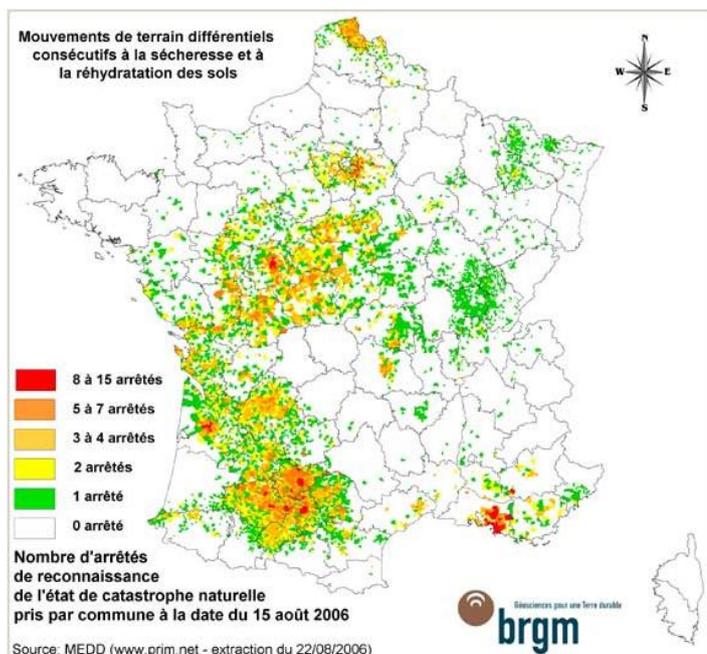
RISQUES				
	Suivez les consignes de sécurité	Ne téléphonez qu'en cas d'urgence	Ecoutez la radio	Si possible, restez à l'abri
<b>TEMPETE - ORAGE</b> Chutes de branches Risque d'électrocution Inondations Rupture d'alimentation Foudroiement Feu		Mettez en sûreté tout objet qui à l'extérieur peut être emporté par le vent		
		Fermez solidement portes et fenêtres		
		Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation		
		Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de télévision		
		Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre		
<b>CANICULE</b> Déshydratation En cas de risque de complications médicales, rapprochez-vous de votre médecin		N'allez pas chercher vos enfants à l'école; ils sont pris en charge par les enseignants		
		Personnes fragiles et isolées: inscrivez-vous en Mairie afin que les services municipaux puissent vous assister		
		Fermez portes et fenêtres		
<b>NEIGE - VERGLAS</b> Accidents de la route Chutes sur chaussée glissante Hypothermie		Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation		
		Signalez les personnes fragiles et isolées à la Mairie		
		Limitez vos déplacements aux impératifs		
		Dégagez la neige et salez devant votre domicile		
		Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit		

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES

# MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les sols argileux se comportent comme "une éponge" en se gonflant (augmentant leur volume) lorsqu'ils s'humidifient et au contraire, en se tassant (rétractation) en période de sécheresse.

➤ Consultation de la carte des argiles de la commune de Marly : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

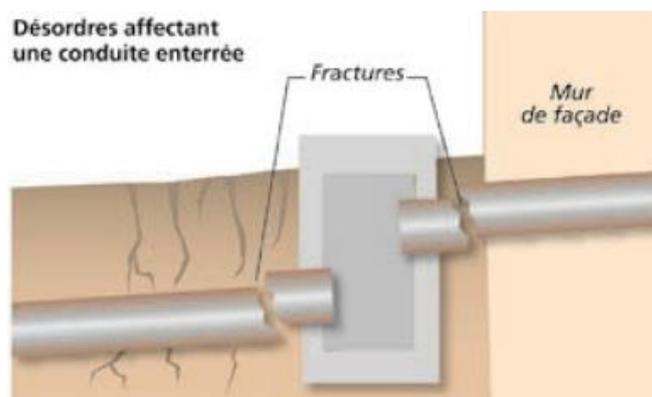


La commune de Braud Saint Louis qui a bénéficié d'une reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle liée au retrait - gonflement des argiles (arrêté du 30/11/1992) est recensée dans le DDRM et apparaît sur la carte de zonage du département et sur la carte de France produite par le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières).

Ces retrait-gonflements successifs de matériaux argileux engendrent des dommages sur les constructions qui peuvent compromettre la solidité de l'ouvrage : fissures des murs et des cloisons, affaissement des dallages, rupture de canalisations enterrées...

## MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

- Information des acquéreurs et des propriétaires par la mairie
- Surveiller le bâti
- Eviter la végétation à proximité des murs
- Créer un écran anti-racines
- Vérifier l'étanchéité des canalisations enterrées



Source : Site internet du BRGM

# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIERE

## Les risques transport de matières dangereuses

résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation du contenant (citerne, conteneur, ...)

### Les effets

- **Incendie** suite à un choc, un échauffement, une fuite avec risques de brûlures et d'asphyxie
- **Dispersion** dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution
- **Explosion** après un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs.



**DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES**

Sachez identifier un convoi de matières dangereuses

Dès l'alerte, confinez-vous



### PENDANT

Ne fumez pas

Evitez un « sur-accident »



**18** Alerte les sapeurs pompiers (18) et précisez :

- > Le lieu exact de l'accident (nom de la voie, point kilométrique ...)
- > La présence ou non de victimes



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez vous à l'abri

En cas de fuite de produit, n'y touchez pas auquel cas, lavez-vous et changez-vous rapidement



Confiner-vous (obturez toutes les entrées d'air)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre

- > Par la radio
- > Par la télévision



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)

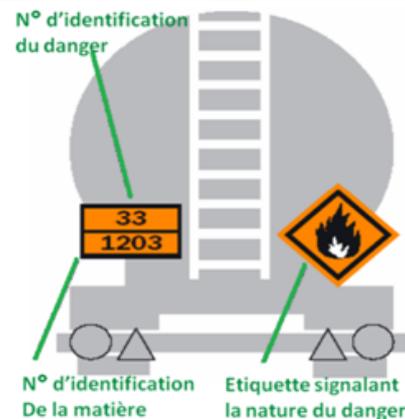


N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

### APRES

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte



# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR CANALISATION

Marly est traversée par une canalisation TRAPIL et un gazoduc GRT Gaz qui transportent des liquides inflammables tels que le Gas-oil, l'essence, le fioul domestique, le kérosène... et du gaz naturel.

Les canalisations peuvent subir des altérations qui entraînent des fuites :

- ➔ **Corrosion interne** liée aux fluides transportés pouvant altérer le pipe ou les installations annexes.
- ➔ **Corrosion externe** liée le plus souvent aux écarts de potentiel électrique avec les structures avoisinantes.
- ➔ **Rupture** suite à une action mécanique externe.
- ➔ **Rupture par fatigue** : conséquence des déformations cycliques du pipe sous l'effet de variations thermiques ou de pression intérieure.

D'après l'INERIS, les ruptures de pipeline en France durant les 10 dernières années sont dues :

- pour 70% à des actions de tiers
- pour 10% à la corrosion
- pour 10% au mouvement de terrain
- pour 10% à des origines autres diverses

- ➔ Ce phénomène est souvent conjugué avec la corrosion.

## CONSIGNES DE SECURITE

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE  
AYEZ LES BONS REFLEXES

L'exploitant dispose d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) aérien et terrestre.  
Dès l'alerte, confinez-vous

### PENDANT



Des balises réparties le long de la canalisation identifient son tracé et affichent un numéro d'appel d'urgence qui oriente les appels vers le dispatching :

**01.42.50.20.60**



Ne fumez pas



Rejoignez le bâtiment le plus proche, mettez-vous à l'abri

En cas de fuite de produit, n'y touchez pas auquel cas, lavez-vous et changez-vous rapidement



Confiner-vous (obturez toutes les entrées d'air)



Coupez le gaz et l'électricité



Tenez-vous informés des consignes à suivre

> Par la radio (France Info 107.1 FM, France Inter 87.7 FM)

> Par la télévision



Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

### APRES

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Aérez le local après la fin de l'alerte

# A RETENIR

## Numéros utiles

Pompiers : 18

Police secours : 17

SAMU : 15

## Que dire aux secours ?

Indiquer :

1. votre nom
2. le numéro du téléphone que vous utilisez
3. l'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. le nombre de victimes et leur état



*Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires.*

## Pour en savoir plus

- *sur les risques majeurs*
  - Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) consultable sur le site internet de la Préfecture : [www.moselle.developpement-durable.gouv.fr](http://www.moselle.developpement-durable.gouv.fr) et [www.prim.net](http://www.prim.net)
- *sur les mesures préventives*
  - Le PPRI et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont consultables en mairie